

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 9 décembre 2021, tenue dès 17 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Patrick Domon, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Patrick Domon, président : "Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville. Monsieur le vice-maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux (M. Marcel Gilomen est excusé), Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public présent ce soir. A toutes et tous, je vous adresse la cordiale bienvenue. Comme d'habitude, j'ouvre cette séance en faisant le point sur les mesures COVID. Vous dire que j'ai étudié la possibilité de proposer aux personnes détentrices d'un certificat de siéger sans masque, comme cela m'avait été demandé à la fin de notre séance du mois d'octobre. Une solution a bien été trouvée, en accord avec les règles en vigueur d'alors et même avalisée par la préfète, Madame Stéphanie Niederhauser. Toutefois, le récent renforcement des mesures COVID ne permet plus la tenue dans la forme imaginée, l'exception politique sur laquelle il reposait ayant été modifiée. Aussi, nous sommes obligés de siéger dans les mêmes conditions que celles de nos précédentes séances. En sus du respect des distances et des mesures d'hygiène habituelles, le port du masque est obligatoire dans cette salle. Les orateurs ont toutefois la possibilité de l'enlever lors de leurs interventions. Pour celles et ceux qui choisiraient de le garder lors de leurs prises de parole, je rappelle qu'il est important de parler bien fort et distinctement. A l'attention du public, je vous prie également de bien respecter le port du masque et de laisser un siège de libre si vous êtes assis à côté de quelqu'un avec qui vous ne faites pas ménage commun. Merci."

M. Patrick Domon, président : "Je constate l'absence de la secrétaire Mme Michèle Comte, ARC, et de du scrutateur M. Vital Carnal, PS. Je prie le Parti socialiste et la fraction Alternative régionale et communale de proposer quelqu'un."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Nous vous proposons M. Raphaël Perotto, ARC, comme secrétaire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous vous proposons M. Gerolamo Pepe, PS, comme deuxième scrutateur."

...M. Raphaël Perotto, ARC, et M. Gerolamo Pepe, PS, prennent place à la table  
du bureau du Conseil de ville...

M. Patrick Domon, président : "Ordre du jour. Vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance, y a-t-il des modifications de votre part ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Notre fraction demande la modification de l'ordre du jour concernant le point 6. Nous souhaiterions supprimer les mots "décision, voire" de l'ordre du jour proposé. Notre fraction est d'avis que notre Conseil n'est pas l'organe compétent pour une aussi grande augmentation du crédit pour la rénovation des locaux des Services techniques, la compétence revenant à la population imérienne, dernière autorité qui s'est prononcée sur ce sujet. Bien que le but du projet n'ait pas changé, notre fraction souhaite que la population imérienne se prononce sur l'augmentation du crédit afin qu'elle valide la totalité du projet. En résumé, nous proposons l'énoncé suivant pour le point 6 :

Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720.000.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : préavis au Corps électoral."

M. Patrick Domon, président : "Est-ce que cette proposition appelle des réactions de votre part ?"

M. Patrick Domon, président : "Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose de passer au vote la proposition de M. Christian Tharin, PLR. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent de modifier le point 6, selon le texte que je vous relis :

Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720.000.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : préavis au Corps électoral;

sont priés de le manifester en se levant."

M. Patrick Domon, président : "Avis contraires ?"

M. Patrick Domon, président : "Abstentions ?"

Au vote, la modification est acceptée par 7 voix pour, 6 voix contre. Il y a 4 abstentions.

M. Patrick Domon, président : "Y a-t-il d'autres demandes de modifications de l'ordre du jour ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "D'entente avec les autres fractions, que j'ai contactées, nous vous proposons de splitter le point 8. La première partie étant l'interpellation PLR. Et la deuxième partie étant notre proposition PS qui s'appellerait : Crédit extraordinaire de CHF 156'000.- payable en 3 annuités de CHF 52'000.- chacune, la première fois au 31 janvier 2022, en tant que don unique à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois pour le projet Couronne. Décision."

M. Patrick Domon, président : "Merci M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Patrick Domon, président : "Réactions de votre part ?"

M. Patrick Domon, président : "Cela ne semble pas être le cas. M. Michel Ruchonnet, PS, pouvez-vous me redire la façon dont vous voulez procéder ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Vous voulez que je vous relise le texte ?"

M. Patrick Domon, président : "Non, pas le texte, mais la façon de le formuler."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La première chose c'est que vous fassiez voter l'entrée en matière pour cette modification."

M. Patrick Domon, président : "Oui, cette partie-là, c'est comme habituellement."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Et si l'entrée en matière est acceptée, faire voter un point a) l'interpellation du PLR. Et en point b) ensuite les deux propositions s'opposent."

M. Patrick Domon, président : "C'est ce que nous avons discuté tout à l'heure. Ce que j'ai besoin maintenant, c'est la formulation de ce point 8 de l'ordre du jour."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, d'accord. Donc, on demande une modification, en splittant le point 8 en deux parties. D'un côté la proposition du PLR. Et de l'autre côté la proposition du PS. De mettre une contre l'autre concernant le même sujet qui est le projet Couronne de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Et bien entendu, où chaque parti va présenter un argumentaire."

M. Patrick Domon, président : "J'ai bien compris l'intention. Mais, comme je le disais tout à l'heure, pour pouvoir voter ceci j'ai besoin d'avoir l'énoncé que je dois mettre en votation. Avoir le texte précis à soumettre au vote. Et de cette manière, savoir si le Conseil accepte cette proposition, ou la refuse. Vous comprenez ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non. Je ne comprends pas non. Je crois que j'ai été clair. Il y a une proposition du PS. Ici, nous avons deux propositions. Celle du PS, et celle du PLR. On argumente toutes les deux, et après on vote pour une ou l'autre. Et, la meilleure gagne. C'est tout."

M. Patrick Domon, président : "J'ai bien compris. Mais il me faut le libellé exact. La formulation pour pouvoir se prononcer correctement. On peut faire une suspension de séance de 2 minutes afin de s'entendre sur le texte que vous souhaitez que je mette au vote."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je ne comprends pas l'exercice. Il me semble avoir été clair."

M. Patrick Domon, président : "Je veux bien faire des modifications de l'ordre du jour, ceci est prévu dans le règlement, ce n'est pas un problème, mais j'aimerais que vous me formuliez correctement l'intitulé afin que l'on puisse s'exprimer sur cette modification. Non pas sur le contenu, mais sur la proposition de modification."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le Conseil de ville est appelé à se prononcer sur deux propositions : une consistant en un don unique de CHF 100'000.-, la deuxième sous forme de 3 annuités de CHF 52'000.- qui correspondent à CHF 10.- par habitant. Décision."

M. Patrick Domon, président : "Je demande une suspension de séance afin que vous puissiez m'écrire cela, que je puisse le présenter. Une petite pause et vous m'écrivez cela."

...Suspension de séance. Il est 17 h 40.

...Reprise de la séance. Il est 17 h 43.

M. Patrick Domon, président : "Mesdames, Messieurs, nous allons reprendre ce débat qui était un peu chaotique. Je vous avoue que c'est la première fois que j'ai à faire à des demandes de modifications de l'ordre du jour, et qui plus est, des modifications qui sont assez conséquentes, puisqu'on n'est pas dans du détail, mais des changements assez considérables. On constate aussi qu'il y a eu vraisemblablement une faute dans le compte des scrutateurs. Afin de repartir sur une bonne base, nous allons commencer par faire l'appel, et donner la mission claire aux scrutateurs. Quand nous aurons ce cadre clair, nous reprendrons les propositions de modifications de l'ordre du jour. Est-ce que cette manière de faire vous convient ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Patrick Domon, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'opposition."

M. Patrick Domon, président : "M. Raphaël Perotto, ARC, secrétaire pour la séance de ce soir, je vous demande de procréer à l'appel."

...M. Raphaël Perotto, ARC, procède à l'appel...

Sont présents : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Sont excusés : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Marco Pais Pereira (ARC), M. Swann Thommen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS) et Mme Joëlle Häller (sans parti)

M. Patrick Domon, président : "Merci. Le nombre de conseillers de ville est de 21. La majorité est donc de 11 voix."

M. Patrick Domon, président : "Je rappelle la répartition du travail des scrutateurs que je remercie d'avance au passage. Le scrutateur à ma droite comptabilisera les voix de la fraction PLR et du bureau, celui à ma gauche les voix de la fraction ARC et du Parti socialiste."

M. Patrick Domon, président : "Nous allons donc pouvoir revenir sur l'ordre du jour. Nous avons déjà eu l'occasion d'entendre le PLR concernant le point 6, que je vous reformule :

Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le libellé suivant pour le point 6 de l'ordre du jour :

Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720.000.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : préavis au Corps électoral;

sont priés de se lever."

M. Patrick Domon, président : "J'ai le résultat du vote. Il y a 8 personnes pour, 8 personnes contre. 5 personnes s'abstiennent. Il y a donc égalité. Je me réfère au règlement, et je crois que c'est moi qui tranche. Donc je refuse cette proposition."

M. Christian Tharin, PLR : "Je prends acte de la décision. Par contre, je trouve dommage que les scrutateurs n'aient pas compté juste dès le départ, parce que quand j'ai compté, j'étais à 9, 8, et 4."

M. Patrick Domon, président : "C'est pour ça que j'ai voulu préciser."

...Brouhaha...

M. Christian Tharin, PLR : "Les scrutateurs n'ont pas fait leur boulot correctement."

...Brouhaha...

M. Patrick Domon, président : "Nous avons une deuxième proposition de M. Michel Ruchonnet, PS, qui m'a remis une formulation. Je vous la lis :

Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :

A. Don unique de CHF 100'000.-

B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-

: décision"

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui..."

...M. Michel Meyer, ARC, demande la parole...

M. Patrick Domon, président : "Oui, M. Michel Meyer, ARC, ?"

M. Michel Meyer, ARC : "Moi, je tiens à ce que la proposition de CHF 52'000.- qui a été présentée dans les autres communes du Jura bernois soit aussi traitée. Ce n'est pas CHF 100'000.- ou 150'000.-, si j'ai bien compris. J'aimerais qu'on se prononce aussi sur les CHF 52'000.- qui étaient prévus au départ."

M. Patrick Domon, président : "Donc, vous proposez une autre variante qui inclut, non seulement les modifications de M. Michel Ruchonnet, PS, mais qui ajoute encore la variante de..."

...M. Michel Meyer, ARC, reprend la parole...

M. Michel Meyer, ARC : "Ce que je veux c'est qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli. CHF 100'000.- ou CHF 150'000.-. Les autres communes c'est CHF 10.- par habitant. Pour nous cela représente CHF 52'000.-. Je veux qu'on puisse se prononcer sur ces CHF 52'000.-."

M. Patrick Domon, président : "Nous avons donc 2 propositions pour le même point à l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a encore des réactions à ce stade ?"

M. Patrick Domon, président : "Je vais donc mettre, comme le prévoit le règlement, les deux propositions en opposition. Il y a la proposition du PS, et celle de M. Michel Meyer, ARC."

Mme Elisabeth Beck, PS : "M. le président, je pense qu'il y en a 3, avec aussi les CHF 100'000.- qui sont dans l'intitulé."

M. Patrick Domon, président : "D'abord je vais mettre au vote les deux demandes de modification. Une fois que l'on se sera décidé sur les deux, on mettra celle qui a passé, en opposition avec le point initialement à l'ordre du jour."

M. Patrick Domon, président : "On va choisir entre la variante de M. Michel Ruchonnet, PS, ou celle de M. Michel Meyer, ARC. En fonction du résultat, on verra qui passe la rampe pour le deuxième tour."

M. Patrick Domon, président : "Est-ce bien compris ? Les scrutateurs aussi ? Les gens ne pourront voter qu'une fois."

M. Patrick Domon, président : "Bien, les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le libellé : Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :

A. Don unique de CHF 100'000.-

B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-

: décision;

sont priés de se lever."

M. Patrick Domon, président : "Les personnes qui votent pour la proposition de M. Michel Meyer, ARC, qui reprend donc ce que je viens de dire : Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne) :

A. Don unique de CHF 100'000.-

B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-

C. Retour à la demande initiale 10.- par habitant;

sont priés de le signifier en se levant."

M. Patrick Domon, président : "C'est donc la proposition de M. Michel Ruchonnet, PS, qui passe la rampe. C'est sur celle-ci que nous allons maintenant nous exprimer pour savoir si elle remplace la mouture qui figure dans l'ordre du jour que vous avez reçu."

M. Patrick Domon, président : "Bien, les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le libellé : Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :

A. Don unique de CHF 100'000.-

B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-

: décision.

sont priés de se lever."

M. Patrick Domon, président : "Les personnes qui refusent la proposition sont priées de se lever."

M. Patrick Domon, président : "Les abstentions."

M. Patrick Domon, président : "C'est donc la proposition de M. Michel Ruchonnet, PS, qui est acceptée. Le point 8 sera traité selon le nouvel intitulé, point 8 :

Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :

A. Don unique de CHF 100'000.-

B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-

: décision."

M. Patrick Domon, président : "Est-ce qu'il y a d'autres modifications de cet ordre du jour ?"

M. Patrick Domon, président : "Ce n'est pas le cas. La séance se déroulera en respect de cet ordre du jour modifié."

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021
3. Communications du président et du vice-maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement de CHF 2'600'000.- au minimum à CHF 3'900'000.- au maximum, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, décider du mode de financement : préavis au Corps électoral
6. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : décision, voire préavis au Corps électoral
7. Crédit d'engagement de CHF 166'300.-, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement d'un véhicule de service des travaux publics (REFORM), décider du mode de financement : décision
8. Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :
  - A. Don unique de CHF 100'000.-
  - B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-
 : décision
9. Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier : préavis au Corps électoral
10. Rapport final de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral » : décision
11. Rapport du Bureau du Conseil de ville intitulé « Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville ? » : décision
12. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse en remplacement de M. Denis Gerber, démissionnaire
13. Motions et interpellations
14. Petites questions
15. Divers et imprévu
16. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2022 :
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-président
  - d) secrétaire
  - e) deux scrutateurs

#### 1. Appel

...L'appel a été réalisé au moment des modifications de l'ordre du jour, afin de déterminer le nombre de conseillers de ville présents...

Conseil municipal : M. Olivier Zimmermann (vice-maire), Mme Jessica Froidevaux, Mme Paula Tanner (a dû quitter la séance après 1 heure de séance pour question familiale), M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : M. Marcel Gilomen

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Natacha Mengoli (RJB), M. Théophile Boudanis (Le Journal du Jura), M. Loïc Christen (TeleBilingue) et M. Laurent Merlet (Canal Alpha)

Public : Trois personnes sont présentes sur la galerie.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Communications du président et du vice-maire

M. Patrick Domon, président : "Mesdames et Messieurs, notre ordre du jour étant très chargé ce soir, je vais être le plus bref possible. J'aimerais tout d'abord commencer par adresser mes sincères félicitations à Monsieur Denis Gerber pour son élection à la mairie. Je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à M. Marco Pais Pereira, ARC, au sein du Conseil de ville, même s'il est absent ce soir. C'est lui qui remplace Mme Josepha Chiesa, démissionnaire, pour cause de déménagement hors de notre Cité. S'agissant des invitations reçues, le Bureau du Conseil de ville a eu l'occasion d'être représenté par l'un ou l'autre de ses membres aux occasions suivantes : à la bourse Timbro-Carte du Club Philatélique Franches-Montagnes et de la société de Cartophilie de Saint-Imier et environs; à la cérémonie d'ouverture de la Biennale du patrimoine horloger; à l'inauguration de la Place Jeanne Bueche; à la cérémonie des promotions civiques; et à la journée du bilinguisme organisée par le Grand Conseil bernois. Comme je vous l'ai annoncé par courriel, j'ai finalement décidé d'annuler le souper du Conseil de ville qui était prévu ce soir. La recrudescence des cas COVID étant fortement marquée, j'ai estimé qu'il fallait faire preuve de prudence, mais aussi de nous inscrire en cohérence avec la ligne définie par le Conseil municipal qui a annulé son souper ainsi que celui du personnel de la commune. La séance de ce soir est pour moi la dernière en tant que président. J'espère que, jusqu'ici du moins, vous êtes satisfaits de la manière dont j'ai géré nos débats. J'ai pour ma part trouvé l'expérience exigeante, mais très enrichissante. Je suis ravi d'avoir relevé ce défi. Le nouvel angle de vue proposé par cette fonction m'a offert un regard nouveau sur notre Conseil. Je vous remercie pour nos échanges."

M. Olivier Zimmermann, vice-maire : "Je ne voulais pas être très long ce soir au vu du souper du Conseil de ville qui aurait dû suivre à l'issue du Conseil. Vous dire que les dernières semaines furent éprouvantes et mouvementées serait un doux euphémisme. J'en retire néanmoins une expérience très positive malgré certains points qui l'ont été beaucoup moins, mais allons de l'avant et construisons ! Les factures sont signées, les affaires courantes traitées, la commune a continué de fonctionner, ce qui évitera au futur locataire de la mairie de trouver un monceau de paperasse. Tout cela a été rendu possible grâce à la chancellerie, au personnel communal, ainsi qu'à mes collègues du Conseil municipal. Soyez-en toutes et tous chaleureusement remerciés. Transition toute faite, je félicite M. Denis Gerber, PLR, pour son élection à la mairie lors du scrutin du 28 novembre dernier. Ce soir, 9 décembre, je peux vous annoncer qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal. Cela veut dire que le nouveau maire siégera à la table des Sages le 21 décembre. Je profite aussi de cette dernière séance de l'année pour vous adresser à vous toutes et tous, membres du Conseil de ville, représentants de la presse, personnes du public, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année. Je vous donne rendez-vous en 2022."

#### 4. Don du Conseil de ville

M. Patrick Domon, président : "Après avoir étudié plusieurs possibilités avec le Bureau du Conseil de ville, je vous propose que nous soutenions deux structures qui sont actives dans des milieux impactés plus ou moins directement par la situation sanitaire actuelle, à des niveaux différents. Il s'agit de :

- Table Couvre-toi,
- et de la Fondation Théodora.

La précarisation de la population, accentuée par les effets de la pandémie que nous traversons, est un phénomène des plus préoccupant. Table Couvre-toi est une association à but non lucratif qui s'engage contre le gaspillage alimentaire tout en luttant contre la pauvreté. Chaque année, en Suisse, environ 2,8 millions de tonnes d'aliments irréprochables atterrissent à la poubelle, alors que 735'000 personnes, dans notre pays, ne disposent que du minimum vital ou de moins encore. C'est là que l'association intervient et jette un pont entre la surabondance et la pauvreté en sauvant de la destruction des denrées alimentaires et des produits de consommation quotidienne d'une qualité irréprochable, afin de les distribuer à des personnes qui sont dans le besoin. Nous avons déjà soutenu cette association en 2014, nous proposons de réitérer le témoignage de notre solidarité par un don de CHF 1'000.-. Nous vous proposons d'octroyer un autre soutien de CHF 1'000.- à la Fondation Théodora, celui-là. Depuis 1993, cette fondation poursuit son objectif de soulager par le rire le quotidien des enfants hospitalisés ou en institutions spécialisées. Chaque semaine, elle organise et finance les visites de 75 artistes professionnels, appelés docteurs Rêves, dans 34 hôpitaux et 27 institutions pour enfants en situation de handicap. En 2020, ces personnages amusants et attachants ont ainsi effectué près de 100'000 visites auprès d'enfants en Suisse afin de leur offrir des sourires et des moments de joie. Spécialement formés pour pratiquer leur art en milieu hospitalier, les docteurs Rêves travaillent en collaboration avec le personnel soignant. Dans un contexte où l'on parle tous les jours ou presque des hôpitaux, des conditions de stress qui y sont vécues, de la saturation de certains services, du personnel épuisé, du danger de rupture de tout un système... nous pensons qu'un soutien à une action qui amène, dans le milieu des soins, de la légèreté, du rire et du rêve constitue une action non seulement symbolique, mais fondamentalement utile. En résumé, nous vous proposons deux dons de CHF 1'000.- chacun, un pour l'association Table Couvre-toi, l'autre pour la Fondation Théodora. CHF 2'000.- étant le montant usuellement attribué chaque année par notre Conseil, à quelques exceptions près. J'ouvre la discussion."

M. Patrick Domon, président : "La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote."

M. Patrick Domon, président : "Les personnes qui acceptent la proposition d'octroyer un don de CHF 1'000.- à l'association Table Couvre-toi et un don de CHF 1'000.- à la Fondation Théodora sont priés de le signifier en se levant."

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de CHF 2'600'000.- au minimum à CHF 3'900'000.- au maximum, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, décider du mode de financement : préavis au Corps électoral

*Rapport du Conseil municipal :*

Des modifications et améliorations ont été apportées à plusieurs reprises à la piscine en plein air de Saint-Imier, notamment en 1952 déjà. Un investissement conséquent de CHF 1'050'000.- a également été consenti en 1997-1998 pour l'installation d'un nouveau liner « Sarnafyl » et divers aménagements liés principalement à l'accueil et à la production d'eau chaude. Toutefois, malgré un entretien courant réalisé de manière conforme, force est de constater qu'un assainissement est nécessaire pour bénéficier d'un site amélioré et répondant aux normes requises.

La fermeture anticipée de l'infrastructure en juillet 2021 a mis en lumière l'obsolescence des installations. Alors qu'une étude était en cours pour estimer les coûts de réfection, il a fallu précipiter les choses, sans quoi une réouverture de la piscine en été 2022 n'aurait tout simplement pas été imaginable.

Compte tenu de la période particulière que nous vivons, qui retarde parfois de manière conséquente l'approvisionnement en matériaux et en certains composants techniques, aucune garantie ferme ne peut être donnée aujourd'hui quant à une date précise de réouverture. Mais, le Conseil municipal mettra tout en œuvre pour que les travaux se réalisent dans les délais avec un éventuel report de la mise à disposition des installations au public pour courant juin 2022.

La première phase de l'assainissement consiste principalement en la remise à neuf du système de chloration-filtration et des bassins existants, y compris les conduites souterraines. Si la variante 1, à CHF 3'900'000.-, était retenue, une seconde phase serait réalisée dès septembre 2022 pour une réouverture du site comme d'accoutumée en mai 2023.

La variante complète prévoit également une amélioration du site, avec la mise en place de nouvelles installations de jeu, dont un toboggan aquatique et une pataugeoire en tartan composée principalement de jeux d'eau pour les enfants en bas âge. Le cas échéant, la partie principalement dédiée aux familles sera équipée de mobilier urbain adapté. La terrasse dite solarium sera également revue avec la création d'un espace détente s'adressant plus spécifiquement aux adultes. Il est en effet important de conserver un public intergénérationnel sur le site de la piscine en plein air.

Tout en améliorant le site de manière importante, la variante la plus coûteuse apporte des plus-values conséquentes aux utilisateurs, que ce soit en termes d'activités sportives ou de l'offre de détente estivale.

La variante allégée à CHF 2'600'000.-, elle, ne prévoit pas de travaux supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Elle n'apporte pas de réelle plus-value au site. Elle se résume uniquement à la remise à neuf du système de chloration-filtration et à un assainissement des bassins existants. Dans ce cas de figure, la piscine ne sera plus pourvue d'une infrastructure pour les tout-petits. Enfin, des travaux sur les bâtiments existants seront malgré tout nécessaires à court ou moyen terme, requérant alors des fonds financiers supplémentaires.

Les conséquences financières de l'octroi des deux gros crédits soumis au Conseil de ville ce mois de décembre (dépôt des ST et piscine), voire au Corps électoral en février prochain, se résument pour l'essentiel à l'accroissement de l'endettement. Pour ce qui est des conséquences sur les résultats annuels du compte général, la fortune de la Municipalité permet en effet d'absorber sans autre les charges supplémentaires engendrées par ces projets. A moyen terme, le problème de l'endettement de la commune devra par conséquent être abordé.

Les deux commissions des finances et bâtiments et infrastructures sportives unanimes préavisent favorablement la variante globale à CHF 3'900'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal préavis favorablement au Conseil de ville et au Corps électoral le crédit d'engagement de CHF 3'900'000.-, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, à financer par l'emprunt.

*Ouverture de la discussion :*

M. Patrick Domon, président : "Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder ainsi. Dans un premier temps, je vais ouvrir la discussion. Puis, nous passerons au vote. Comme le libellé du point ne fait pas référence à un montant unique, mais à deux variantes, il s'agira pour nous de nous exprimer en deux temps :

- D'abord sur le choix de la variante, a priori celle à CHF 2'600'000.- ou celle à CHF 3'900'000.-.
- Puis sur le préavis à l'attention du Corps électoral."

M. Patrick Domon, président : "Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

M. Patrick Domon, président : "Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion."

M. Michel Bastardo, PLR : "La fraction PLR s'est penchée avec intérêt sur le dossier "assainissement et mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier". Il nous est proposé une variante allégée de CHF 2'600'000.- qui se cantonne uniquement à la remise à neuf du système de chloration-filtration et à un assainissement des bassins existants. Cette variante ne prévoit pas de garder une infrastructure pour les tout-petits ce qui n'est à notre humble avis pas imaginable. La piscine doit être un lieu convivial pour les familles et où tout le monde trouve chaussure à son pied. Cette variante n'apporte pas vraiment une plus-value à cette infrastructure communale si ce n'est éventuellement sa réouverture probable en 2022. La variante à CHF 3'900'000.- apporte une vraie plus-value à ce site et aux citoyens qui dans le futur vont le fréquenter certainement avec davantage de plaisir. La première phase axée sur l'aspect technique permettra la mise en fonction du site pour l'été 2022. La seconde phase prévoit de nouvelles installations de jeux, une pataugeoire avec des jeux d'eau pour les petits, un toboggan, un nouveau mobilier urbain situé sur la partie réservée aux familles, un espace de détente, enfin, toute une palette de nouvelles infrastructures qui rendra la piscine plus conviviale aux habitants de Saint-Imier et de la région. Le PLR souhaite que le personnel responsable de la gestion de ce complexe sportif et de loisirs bénéficie d'une formation en adéquation aux nouvelles infrastructures. Nous serions évidemment heureux que la piscine puisse ouvrir pour l'été 2022, cependant, nous sommes également conscients des difficultés liées à la livraison des matériaux pour les différents ouvrages du bâtiment et ce, bien entendu en raison du COVID-19. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir prévoir une solution en cas d'incapacité d'ouvrir dans le délai avec éventuellement, comme l'année dernière avec la Commune de Tramelan et d'informer la population. Nous portons encore une petite demande au sujet des vestiaires, nous pensons qu'il serait judicieux que chaque vestiaire pour les adultes puisse contenir une douche, et non pas seulement faire de la cosmétique (peinture, etc.). Le résultat des comptes annuels et la fortune de la Municipalité de Saint-Imier permettant d'absorber sans autre les charges supplémentaires engendrées par ce projet, la fraction PLR se prononce favorablement à la variante de CHF 3'900'000.-, par emprunt. En Commission des bâtiments et infrastructures sportives, nous aurions pu faire ce qui est à la mode, et dire que l'on demande uniquement CHF 3'000'000.-, et puis nous reviendrions avec CHF 900'000.- dans quelque temps, mais ce n'est pas notre manière de faire. Nous ne souhaitons pas tromper le citoyen."

Mme Morgane Burgener, ARC : "La fraction ARC choisit de soutenir le projet à CHF 3'900'000.- pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine municipale. Ceci afin, d'une part,

d'anticiper des besoins qui surviendront quoi qu'il en soit dans le futur et qui nous ferons dès lors dépasser les CHF 2'600'000.- prévus pour le projet allégé et, d'autre part, d'offrir au public une réelle plus-value sur les infrastructures existantes. En effet, au vu de l'importance sociale et sportive de la piscine pour le Vallon, il est vivement souhaitable de mettre à disposition un cadre de loisirs riche répondant aux attentes de toutes générations confondues. Par cela nous souhaitons continuer d'offrir à la population des lieux attractifs et propres à favoriser les échanges sociaux – dans l'espoir que la situation sanitaire le permette. Cependant, nous émettons la réserve suivante. Les communes environnantes n'ont pas encore été consultées quant à leur éventuelle participation financière au projet, or selon nous il convient de procéder à cette enquête dès à présent, afin d'inclure le résultat du sondage aux documents de vote et donc de présenter à la population les informations les plus complètes possibles. Enfin, nous remercions le Département des bâtiments et infrastructures sportives pour son travail."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste, après étude du dossier présenté et en remerciements pour le travail, soutient à l'unanimité un crédit d'engagement d'un maximum de CHF 3'900'000.- avec mode de financement par l'emprunt pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier. A plus d'un titre, la variante maximale a sa raison d'être. Le fait de pouvoir bénéficier d'une subvention cantonale du fonds du sport, en considérant qu'il s'agit entre autres d'un développement du site avec de nouvelles réalisations, constitue un argument de poids. L'autre point à relever, comme l'a déjà dit M. Michel Bastardo, PLR, est que des travaux sur les bâtiments existants seraient malgré tout nécessaires à court ou moyen terme, requérant alors des fonds financiers supplémentaires. Toutefois, une inquiétude quant au respect du calendrier des travaux a été émise. La fraction socialiste propose, au cas où les délais ne pourraient pas être tenus, que le bassin couvert reste accessible jusqu'au moment où il sera possible de nager en piscine extérieure."

M. Patrick Domon, président : "Bien, nous allons donc pouvoir passer au vote. Comme je vous le disais, nous allons commencer par nous exprimer sur le choix de la formule. Celle à CHF 2'600'000.- ou celle à CHF 3'900'000.-. Pour ce faire, je vais vous les présenter en opposition. Chacun et chacune d'entre vous ne pourra donner sa voix que pour l'une ou pour l'autre, ou s'abstenir. Puis, nous revoterons sur la formule choisie afin de donner un préavis au Corps électoral."

M. Patrick Domon, président : " C'est clair pour tout le monde ?"

M. Patrick Domon, président : "Pour les scrutateurs aussi ?"

M. Patrick Domon, président : "Bien."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui choisissent la formule minimale à CHF 2'600'000.- sont priés de le signifier en se levant."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui choisissent la formule maximale à CHF 3'900'000.- sont priés de le signifier en se levant."

M. Patrick Domon, président : "Abstentions ?"

Au vote, la version à CHF 2'600'000.- recueille 0 voix.

La version à CHF 3'900'000.- 21 voix.

M. Patrick Domon, président : "C'est donc la formule à CHF 3'900'000.- qui est retenue."

M. Patrick Domon, président : "Nous allons maintenant pouvoir voter sur la formule retenue afin de donner notre préavis au Corps électoral."

M. Patrick Domon, président : "Oui, M. Olivier Zimmermann, vice-maire."

M. Olivier Zimmermann, vice-maire : "Merci pour le vote. Je souhaitais juste revenir sur l'intervention de M. Michel Bastardoz, PLR. En fonction de la situation sanitaire, et des craintes concernant la livraison des fournitures, nous allons faire le maximum pour pouvoir ouvrir l'année prochaine. Concernant la remarque de la collaboration avec la commune de Tramelan, nous sommes déjà en discussion en cas d'impossibilité d'ouvrir notre piscine en 2022. Pour les vestiaires, ils seront refaits dans une deuxième phase, donc, il ne s'agira pas uniquement "d'un coup de peintre". Au niveau de l'intervention de Mme Morgane Burgener, ARC, concernant les communes avoisinantes, nous y avons pensé, mais si l'on doit avoir l'aval de toutes les communes avant le vote de février prochain, il sera impossible de pouvoir ouvrir en 2022. Des discussions auront lieu."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent un crédit d'engagement de CHF 3'900'000.-, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, financé par l'emprunt, sont priés de le signifier en se levant."

Au votre, le crédit d'engagement de CHF 3'900'000.-, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, financé par l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement : décision, voire préavis au Corps électoral

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 10 février 2019, le Corps électoral de Saint-Imier acceptait à une très forte majorité le projet de nouvel entrepôt pour les Services techniques et son crédit d'investissement de CHF 1'800'000.-. Ce projet prévoyait une rénovation traditionnelle du bâtiment basée sur des expertises préalables ayant démontré que le site n'était pas pollué. Son budget était basé sur des disponibilités financières communales calculées préalablement.

Une fois le crédit accepté, le projet a débuté par l'acquisition de la parcelle concernée, la libération des locaux par les anciens locataires et la démolition des bâtiments les plus vétustes en 2020. Parallèlement, un bureau d'architectes a entrepris l'étude du projet et commandé plusieurs expertises des bâtiments N° 8 et 10. Il s'agissait de déterminer précisément l'état des toits, la statique des bâtiments ainsi que leurs caractéristiques énergétiques et l'état des réseaux souterrains du quartier.

A ce jour, les dépenses réalisées lors des premières phases du projet s'élèvent à CHF 915'000.- et respectent le budget libéré. Elles ont permis de couvrir les frais d'achat du terrain, la démolition des bâtiments vétustes et l'évacuation des déchets produits, une partie des honoraires d'architecte pour l'élaboration du projet et les études complémentaires (structure, toit, énergie).

Lors de sa séance du 27 septembre 2021, la Commission de l'équipement a souhaité que le nouveau dépôt des Services techniques soit le moins énergivore possible, consomme des énergies renouvelables tout en libérant un minimum de CO<sub>2</sub>.

Il a donc validé les principes d'une certification Minergie A de la partie chauffée du bâtiment, l'installation d'un système de pompes à chaleur fonctionnant majoritairement avec de l'électricité photovoltaïque produite sur le site et l'usage d'eau provenant du toit du bâtiment pour couvrir les besoins d'eau technique.

Le renforcement de la dalle du premier étage, afin qu'elle supporte 1 tonne par m<sup>2</sup> et permette de stocker le matériel des Services techniques déposé sur palettes, a également été accepté par la commission.

Ces propositions ne changent pas fondamentalement le projet qui a été présenté au Corps électoral, mais elles améliorent ses qualités et sa durabilité. Elles ont par contre un coût qui représente une augmentation de CHF 720'000.- par rapport au budget initial.

Compte tenu des dépenses prévisibles et de la différence avec le crédit initialement voté par le Corps électoral, le règlement de fonctionnement de la commune prévoit un retour obligatoire devant le Conseil de ville, voire le peuple, pour demander un crédit supplémentaire avant de lancer les travaux proprement dits.

Les frais de location initialement prévus ont été recalculés en tenant mieux compte de la réalité du marché. Le rendement pour la commune a toutefois été maintenu à 6%, ce qui n'est pas négligeable compte tenu du fait que le Service de l'équipement assumera les charges d'énergie, d'eau et de chauffage du bâtiment. Il est également demandé que les frais de location des bureaux de la Rue du Temple soient réévalués en 2023 en fonction des surfaces occupées une fois le nouveau dépôt inauguré.

Au total, les frais de location annuels s'élèveront à CHF 171'400, dont CHF 149'000.- pour le dépôt et CHF 18'075.- pour les bureaux et places de parc. Ces coûts seront assurés par les dépenses de location des domaines et incluses dans leur budget de fonctionnement annuels.

Avec de tels aménagements, le bâtiment répondra aux besoins opérationnels du service, sera cohérent avec la politique menée qui a pour but de promouvoir l'efficacité énergétique et utiliser les ressources énergétiques locales, tout en présentant une image moderne des Services techniques.

Les conséquences financières de l'octroi des deux gros crédits soumis au Conseil de ville ce mois de décembre (dépôt des ST et piscine), voire au Corps électoral en février prochain, se résument pour l'essentiel à l'accroissement de l'endettement. Pour ce qui est des conséquences sur les résultats annuels du compte général, la fortune de la Municipalité permet en effet d'absorber sans autre les charges supplémentaires engendrées par ces projets. A moyen terme, le problème de l'endettement de la commune devra par conséquent être abordé.

La Commission de l'équipement unanime préavise favorablement au Conseil de ville la libération du crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.-. La Commission des finances, elle aussi unanime, préavise par contre négativement ce crédit d'engagement supplémentaire ; si cette dépense additionnelle devait être approuvée par le Conseil de ville, elle souhaite qu'elle soit soumise au Corps électoral en raison, à son avis, de la modification de l'état des faits.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal préavise favorablement au Conseil de ville voire au Corps électoral la libération d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.-, non prévu au plan financier, en proposant de le financer par l'emprunt.

*Ouverture de la discussion :*

M. Patrick Domon, président : "Pour le traitement de ce point qui est lui aussi "à tiroirs", si vous me passez l'expression, je propose de fonctionner ainsi. Je vais commencer par ouvrir la discussion. Puis nous passerons au vote. Dans un premier temps, je vous proposerai de nous exprimer sur le montant-même du crédit. Est-ce que nous l'acceptons. Si c'est le cas, nous nous exprimerons alors, selon la demande de la Commission des finances, sur la modification de l'état des faits. Est-elle effective ou non ?"

M. Patrick Domon, président : "Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Je demande que l'on vote d'abord sur le préavis ou pas au Corps électoral, et ensuite sur l'acceptation du crédit."

M. Patrick Domon, président : "Quelqu'un veut réagir ?"

M. Ugo Boillat, ARC : "Je demande que le vote se fasse comme M. le président l'a présenté."

M. Patrick Domon, président : "Bien, nous allons voter."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nous souhaitons une suspension de séance."

...Suspension de séance. Il est 18 h10...

... Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale, a dû quitter la séance pour des raisons familiales...

...Reprise de séance. Il est 18h 22...

M. Patrick Domon, président : "Nous reprenons la séance. Je vous prie d'excuser Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, qui a dû quitter la séance pour des raisons familiales. Elle s'excuse."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Pour un peu tasser les choses, et avoir les arguments de chacun, j'aurais une autre proposition. C'est que l'argumentaire de chacun concernant ce point, sans parler argent, Corps électoral, et autres, soit présenté. Cela peut aider beaucoup à y voir plus clair."

M. Patrick Domon, président : "Oui. D'abord on débat. Après, on vote en deux temps, selon l'ordre que le Conseil de ville aura défini."

M. Ugo Boillat, ARC : "Je souhaite retirer ma proposition."

M. Patrick Domon, président : "M. Ugo Boillat, ARC, retire sa proposition."

M. Patrick Domon, président : "J'ouvre le débat, et après on regarde dans quel ordre on vote, selon la proposition de M. Christian Tharin, PLR, puisqu'elle n'est plus contestée."

M. Ugo Boillat, ARC : "Alternative régionale et communale approuve le crédit supplémentaire de CHF 720'000.-, et salue la démarche des Services techniques. Un crédit a été accepté par le Corps électoral au début 2019 pour l'acquisition du terrain et la réalisation d'un entrepôt pour les Services techniques, selon un projet élaboré en 2018. Aujourd'hui, au cours de son exécution, on s'est rendu compte que les objectifs actuels ne peuvent pas être atteints : si on réalise le projet comme prévu, les bâtiments seront énergivores et le personnel disposera de locaux de qualité insuffisante. Plutôt que de continuer dans cette voie, on nous propose une

réalisation conforme aux exigences climatiques actuelles offrant au personnel des conditions de travail dignes de notre commune. C'est la bonne voie, et nous sommes heureux que l'on ne réalise pas un projet qui serait dépassé à peine achevé. ARC salue l'initiative prise de présenter ce crédit supplémentaire et de donner le choix d'une réalisation conforme aux exigences actuelles. Peut-on imaginer que notre commune ne soit pas à la page et qu'elle offre des locaux inadaptés à son personnel ? Certainement pas. Ces conditions de travail inadaptées pour le personnel communal, comme il en reste encore actuellement pour les Services techniques et les Travaux publics, ne sont plus acceptables. Nous sommes heureux qu'un premier pas soit fait pour les Services techniques. Peut-on imaginer que les Services techniques, en Terre d'énergies, qui doivent jouer un rôle fondamental dans la transition énergétique, exploitent des bâtiments non conformes et ne soient pas un modèle ? Peut-on être un modèle en construisant un réseau pionnier exploitant la chaleur de l'eau du puits profond, mais d'un autre côté travailler dans des locaux transformés de classe énergétique déplorable ? Non, ce n'est plus possible ! Lutter contre le réchauffement climatique n'est pas un slogan creux. Ce doit être une pratique. Cela implique évidemment des investissements. Ce sont des investissements rentables, dans l'avenir pour le climat. De plus, ici ils seront rentables pour les finances communales puisque les Services techniques verseront chaque année 171'400.- de locations, ce qui procurera à la commune un rendement de 6 %. Nous avons accepté le 26 septembre 2021 d'inscrire dans la Constitution cantonale que "les communes s'engagent activement à circonscrire le changement climatique et ses effets néfastes". Saint-Imier a dit oui à cet engagement à plus des deux tiers. Il serait incompréhensible d'ignorer la volonté populaire et de laisser la jeunesse sans solution face au changement climatique. Nous devons travailler à moins consommer, à moins gaspiller. La dépense demandée est nécessaire pour respecter ces engagements. Il faut se féliciter de la rapide réaction du département, qui nous permet de décider d'adapter un projet et de le rendre compatible avec ces objectifs de protection du climat. ARC approuve le crédit sollicité, la possibilité de son financement par l'emprunt, tout en relevant le rendement de 6 %. De plus, la fraction juge que cette décision est de la compétence du Conseil de ville et ne nécessite pas de repasser devant le Corps électoral. En effet, les membres du Conseil de ville sont élus par le peuple et représentent ce dernier. Selon le règlement, le Conseil de ville décide si c'est une dépense supplémentaire. Si c'était une dépense indépendante, elle serait également de la compétence du Conseil de ville. Surtout que le projet de base avait été approuvé à près de 80 % lors de la votation populaire en février 2019. Finalement, n'oublions que le peuple imérien, comme mentionné avant, a très favorablement plébiscité une politique plus durable, politique dans laquelle ce projet s'inscrit parfaitement."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ce crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.- non prévu au plan financier pour la rénovation des locaux des Services techniques a suscité chez nous un riche débat. Nous comprenons la position de la Commission des finances qui a opposé un "non" unanime. Pour une problématique de ce type, il n'est jamais agréable de voir arriver une demande de financement supplémentaire alors que tout paraissait en ordre lorsque nous avons voté initialement ce projet. Dans ce genre de situation, il est toujours utile de se replonger dans le passé pour essayer de comprendre pourquoi nous en sommes là ce soir. A l'époque, les CHF 1,8 million votés par notre Conseil puis approuvés par la population avaient suscité dans cette assemblée une crainte de ne pas voir le projet aboutir. Il avait donc été compté au plus juste. Que s'est-il passé ? Exactement 3 ans et c'est ce qui fait toute la différence. A l'époque, les notions d'économie énergétique et de durabilité étaient des concepts qui se mettaient gentiment en place, mais aujourd'hui il n'est plus possible de les ignorer et cela amène à ce crédit d'engagement que nous votons ce soir. Pour notre fraction, il est clair que nous allons approuver cette somme, car si nous ne la mettons pas aujourd'hui, il faudra la mettre dans les prochaines années futures et cela coûtera encore plus cher. D'autre part, nous ne pensons pas que ce crédit d'engagement doit faire l'objet d'une votation de la population, car cela ne modifierait probablement pas notre décision. Si une majorité de notre assemblée veut qu'une votation soit organisée, nous ne nous y opposerions pas car c'est finalement de l'argent publique. Le problème qui nous est présenté ce soir devrait quelque part

être un cas d'école et je pense que nous devons à l'avenir être plus attentifs devant des projets de ce genre, afin d'éviter les mauvaises surprises. La fraction socialiste approuve donc la libération de ce crédit d'engagement supplémentaire, non prévu au plan financier, en proposant de le financer par l'emprunt."

M. Samuel da Silva, PLR : "Le PLR imérien a pris connaissance du rapport ainsi que du message du Conseil municipal concernant ce crédit d'engagement supplémentaire, non prévu au plan financier. Comme demandé lors de la modification de l'ordre du jour, nous maintenons que le Corps électoral devrait se prononcer sur ce point. Ainsi, avant de nous exprimer, nous souhaitons avoir quelques précisions :

- Si ce crédit supplémentaire est refusé, est-ce que le projet de base est toujours réalisable ?
- Pourquoi ces propositions énergétiques n'ont-elles pas été intégrées dans le projet initial ? Sachant que notre commune possède depuis plusieurs années une politique énergétique tournée vers la durabilité ?
- Enfin, pouvons-nous avoir des compléments d'information au sujet de la récapitulation des coûts, selon la page 3 du rapport ? Est-ce que les CHF 720'000.- ne concernent que la mise aux normes énergétiques ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Pour répondre aux questions de M. Samuel da Silva, PLR. Le budget initial de CHF 1.8 million pour ce projet a été imposé par le plan financier. L'erreur, et j'en suis désolée, du Service de l'équipement a été d'accepter ce chiffre en sachant que d'importantes inconnues subsistaient sur l'état réel du bâtiment. Tant l'avant-projet que la future demande de permis de construire ont été élaborés par le Bureau MBR. Les expertises détaillées réalisées après la libération du crédit ont fait apparaître des éléments pénalisants qui ont eu un impact sur les coûts du projet. Le manque de résistance de la dalle entre le rez-de-chaussée et le premier étage, ainsi que l'absence totale d'isolation thermique du bâtiment induisent des dépenses supplémentaires non prévues initialement. Les nouvelles normes en termes de chauffage (forte pénalisation des énergies fossiles, exigence d'isolation plus grande) ont aussi un impact sur le coût du projet. Concernant le surcoût des travaux, nous avons les montants estimés du Bureau MBR en charge de la demande du permis de construire. Donc, CHF 100'000.- pour le renforcement de la dalle, CHF 100'000.- pour le monte-charge et enfin les CHF 500'000.- restants concernent surtout les frais pour l'isolation des murs, du toit, des portes, du sol, le système de chauffage et la ventilation afin de répondre aux normes Minergie A. A savoir que depuis le début du projet les normes ont changé et deviennent de plus en plus contraignantes, surtout en matière d'isolation. Le Département de l'équipement et sa commission souhaitent également que la commune de Saint-Imier, "Terre d'Energies", puisse inaugurer prochainement son premier bâtiment certifié Minergie A. Maintenant vous me demandez encore, et si le crédit supplémentaire est refusé ? A contrecœur, le projet sera stoppé et le crédit d'engagement fermé, car celui-ci ne permet de faire un projet de qualité, et je m'y refuse. Les services techniques restent dans les bâtiments actuels et trouvent une solution à long terme pour stocker le matériel actuellement présent dans les abattoirs. La question de la réalisation d'un dépôt et atelier fonctionnel adapté aux exigences et normes actuelles pour les Services techniques reste non résolue pour plusieurs années."

M. Samuel da Silva, PLR : "Nous remercions Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, pour ses réponses, sa transparence, et sa sincérité. Cependant, nous regrettons vivement comment ce projet a été géré et donc ce qui a mené à la présente demande. Néanmoins, nous comprenons la volonté du Service de l'équipement d'aller dans le sens de notre politique qui promeut l'efficacité énergétique et l'utilisation de ressources locales. Que

cet épisode nous serve de leçon et travaillons ensemble pour que ceci n'arrive plus. Nous laissons par conséquent la liberté de vote à notre fraction."

M. Patrick Domon, président : "Bien. Si j'ai bien compris, vous souhaitez d'abord voter sur le montrant, et puis sur l'état de fait ?"

M. Christian Tharin, PLR : "M. le président, c'est le contraire. D'abord l'état de fait."

M. Patrick Domon, président : "Vous maintenez cette proposition ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Je maintiens cette proposition."

M. Patrick Domon, président : "Très bien."

M. Patrick Domon, président : "Nous allons d'abord nous exprimer sur l'éventuelle modification de l'état des faits évoqué par la Commission des finances, autrement dit, si nous estimons que l'octroi de ce crédit est de notre compétence ou de celui du Corps électoral. Puis nous nous exprimerons au sujet du montant du crédit demandé, afin de donner, le cas échéant, un message clair au Corps électoral."

M. Patrick Domon, président : "C'est clair pour tout le monde ?"

M. Patrick Domon, président : "Cela semble être le cas."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui estiment que nous sommes en présence d'une modification de l'état des faits sont priés de le signifier en se levant."

M. Patrick Domon, président : "Au vote, nous avons 6 oui, 15 non, et 0 abstention. Il résulte de ce vote que le Conseil de ville estime que l'octroi de ce crédit d'engagement est de sa compétence."

M. Patrick Domon, président : "Passons maintenant au vote concernant le montant du crédit demandé."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, financé par l'emprunt, sont priés de le signifier en se levant."

M. Patrick Domon, président : "Au vote, nous avons 19 oui, 1 non, et 1 abstention."

M. Patrick Domon, président : "Le Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, financé par l'emprunt, est donc accepté ce soir."

7. Crédit d'engagement de CHF 166'300.-, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement d'un véhicule de service des travaux publics (REFORM), décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport de M. Nicolas Vuilleumier, chef de service du Département urbanisme et mobilité, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service des travaux publics.

Cet achat prévoit le remplacement d'un véhicule de travail immatriculé et mis en circulation le 31 octobre 2000, il y a plus de 20 ans. Cette dépense est prévue partiellement au plan de remplacement des véhicules des travaux publics du plan des investissements.

Le parc véhicule des travaux publics est régulièrement entretenu que ce soit par des réparations effectuées en interne ou externalisées. Toutefois, lorsque ces dernières deviennent trop fréquentes et très coûteuses, il est indispensable de passer par la voie d'une nouvelle acquisition.

Nous vous proposons ici l'achat d'un véhicule LINDNER Lintrac 90. C'est un porte-outils polyvalent qui peut recevoir divers accessoires : lame à neige, saleuse, benne de transports, etc. Il permettra aux équipes d'assurer leur mission dans de bonnes conditions grâce à du matériel adapté.

Les commissions des finances et urbanisme et mobilité à l'unanimité ont préavisé favorablement le crédit pour l'acquisition de ce nouveau véhicule pour un montant de CHF 166'300.-.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 166'300.-, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement du véhicule REFORM Multi 880 par le véhicule LINDNER Lintrac 90, et de réaliser la dépense par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Afin que les Travaux publics puissent continuer d'assumer dans de bonnes conditions leurs divers travaux, la fraction PLR accepte à l'unanimité l'achat d'un véhicule LINDNER Lintrac 90 par autofinancement."

M. Gerolamo Pepe, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance de l'offre d'un nouveau véhicule, avec ses agrégats, qui devient ainsi un outil de travail polyvalent pour le Service des travaux publics. Après lecture de l'offre et l'importance d'avoir des véhicules respectueux du climat, malheureusement moteur Diesel, mais à filtre à particules. La fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 166'300.- financé par autofinancement et prévu partiellement au plan financier."

M. Ugo Boillat, ARC : "Alternative régionale et communale approuve le crédit de CHF 166'300.- prévu au plan financier pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Service des travaux publics. En effet, le véhicule à remplacer, un REFORM 2000, a plus qu'amplement rempli sa mission et compte près de 10'000 heures de service. Le nouveau véhicule, un tracteur LINDNER, permettra aux employés des Travaux publics d'accomplir les tâches quotidiennes avec encore plus de fiabilité qu'avec l'ancien REFORM ayant déjà nécessité de nombreuses réparations. Le nouveau véhicule sera au bénéfice d'un équipement moderne et performant permettant non seulement de s'occuper de notre cité mais aussi de renforcer le service hivernal avec une deuxième saleuse. De plus, un véhicule plus moderne est un véhicule plus économe et plus écologique, ce qui s'inscrit dans la vision de développement durable de Saint-Imier. Le fraction ARC se réjouit du renouvellement du parc de machines vieillissant des Travaux publics et remercie les employés de la voirie pour leur engagement quotidien sans faille au service de notre ville."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 166'300.-, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement d'un véhicule de service des travaux publics (REFORM), financé par autofinancement, est accepté unanimité.

8. Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :  
A. Don unique de CHF 100'000.-  
B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-  
: décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Dans la séance du 21 octobre 2021 du Conseil de ville, la fraction libérale-radical a développé une interpellation intitulée « Projets Couronne : un projet indispensable pour l'image du Jura bernois et sa promotion ».

Alors que les communes sont sollicitées pour le versement d'une contribution unique de CHF 10.- par habitant à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, ce qui représente une dépense de près de CHF 52'000.- pour Saint-Imier, le PLR propose une contribution unique de CHF 100'000.-.

« Saint-Imier deviendra au départ de Moutier la commune la plus importante du Jura bernois. Il est indispensable et justifié qu'elle s'engage avec résolution et surtout passion dans ce projet », argumente la fraction libérale-radical. Dès lors, « un message fort, enthousiaste et fédérateur doit être donné par Saint-Imier au moment où se dessine l'avenir de notre région ».

Les auteurs de l'interpellation ont demandé que la libération du crédit soit soumise en décembre au Conseil de ville.

La demande de contribution unique de CHF 100'000.- a été transmise aux commissions des finances et économie et tourisme pour préavis. Toutes les deux ont à une majorité confortable préavisé favorablement au Conseil municipal et au Conseil de ville un don unique de CHF 100'000.-.

Le Conseil municipal, pour sa part, propose au Conseil de ville d'approuver le crédit extraordinaire de CHF 100'000.- en tant que don unique à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (projets Couronne à Sonceboz).

*Ouverture de la discussion :*

M. Patrick Domon, président : "Don à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projet Couronne), deux variantes :

A. Don unique de CHF 100'000.-.

B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-.

: décision

J'ouvre la discussion, puis nous passerons au vote. Je mettrai les 2 variantes en opposition, puis on revotera sur la variante retenue."

M. Michel Meyer, ARC : "Les arguments de l'interpellation du PLR de porter la participation communale de CHF 10.- par habitant comme les autres communes, à une contribution unique de CHF 100'000 ne nous a pas convaincus. Nous sommes favorables à une participation de CHF 10.- par habitant comme les autres communes du Jura bernois, et non à cette proposition de CHF 100'000.-."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "La fraction libérale-radical accepte le crédit extraordinaire de CHF 100'000.- en tant que don unique à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Projet Couronne. Alternative PS pour un don échelonné. Dans le cadre de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, les "projets Couronne" sont en pleine phase de financement. Les 4 élus du CJB ont eu droit à une présentation très complète il y a quelques semaines dans le cadre d'une séance de plénum du CJB. La qualité du projet ne fait pas de doute et le canton s'est même permis de dire un "enfin !" tant ce projet est attendu pour notre région. Il ne fait pas de doute que Saint-Imier doit soutenir ce projet et nous devons nous prononcer ce soir sur l'interpellation déposée par le PLR proposant une somme unique de CHF 100'000.-. Lors des présentations du projet, la possibilité de faire payer 10 francs à chaque habitant a aussi été évoquée comme piste. Pour Saint-Imier, cela représenterait environ CHF 52'000.- selon l'évolution du nombre d'habitants. Là aussi, il s'agissait d'un don unique. Au niveau de notre fraction, nous avons été deux à nous approcher des auteurs du projet pour savoir où en était le financement à l'heure actuelle. Nous avons appris que le financement avançait bien et nous en sommes arrivés à la conclusion que ce n'était pas forcément une somme unique de CHF 100'000.- qui était le meilleur soutien pour eux. C'est pour cette raison que nous proposons le système de la taxe de CHF 10.- par habitant, soit CHF 52'000.-, mais là où nous différons du projet, c'est que nous aimerions que cette somme de CHF 52'000.- soit reconduite 3 ans de suite soit un total de CHF 156'000.-. Lorsque vous faites un don, il est important de se poser la question quant à savoir quel type de don serait le plus utile et c'est visiblement notre alternative qui a notre faveur à l'unanimité de la fraction. Nous y voyons d'ailleurs deux avantages : Le premier est de répartir la charge sur 3 ans pour nos finances communales et d'autre part cela donne un tout autre message car cela signifie que nous croyons dans l'avenir de ce projet et les CHF 52'000.- par année seront très utiles pour le démarrage à court et moyen terme de ce projet. Notre proposition alternative plait beaucoup aux auteurs du projet. Faites le bon choix !"

M. Ugo Boillat, ARC : "Je me permets une remarque strictement personnelle. Je trouve que l'on vote déjà des gros crédits ce soir. Il y a le dossier de la piscine, les Services techniques. En ces temps d'économies, on nous demande de ne pas trop puiser dans l'argent. La Commission des finances est réticente à libérer des fonds. Il est disproportionné de vouloir donner des montants plus grands que les autres. De vouloir se montrer comme la commune la plus riche par rapport à son nombre d'habitants. Je pense que CHF 10.- par habitant, comme les autres communes, serait acceptable. Il ne faut pas vouloir se montrer comme les plus grands, mais plutôt rester humbles. Je dis ceci à titre tout à fait personnel."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Je trouve que c'est dommage que les infrastructures passent toujours avant la culture. Nous mettons toujours des fonds pour les infrastructures, le sport, et autres, mais la culture est souvent laissée de côté. Alors, si une fois, on peut tout de même faire un geste pour la culture, cela serait bien."

M. Patrick Domon, président : "Selon le règlement, lorsqu'il y a plus de deux propositions de même niveau (sous-amendement ou amendement), elles sont mises aux voix ensemble et chaque membre ne peut voter que pour une de ces propositions. Si aucune d'entre elles n'obtient la majorité absolue des votants, celle qui a obtenu le moins de voix est éliminée. En cas d'égalité, le président décide quelle est la proposition à éliminer."

M. Patrick Domon, président : "On va donc s'exprimer sur ces deux propositions. Chacun ne pourra voter qu'une seule fois."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et conseillers de ville qui sont favorables à la variante A. Don unique de CHF 100'000.- sont priés de se lever."

M. Patrick Domon, président : "Les conseillères et conseillers de ville qui sont pour la variante B. Don de trois annuités de CHF 52'000.-, sont priés de se lever."

M. Patrick Domon, président : "Nous avons donc 2 personnes favorables à la variante A. Nous avons 11 personnes pour la variante B. Et nous avons eu 8 abstentions."

M. Patrick Domon, président : "Au vote, c'est donc la variante B qui l'emporte soit : Don de trois annuités de CHF 52'000.-."

M. Michel Ruchonnet, PS : "On vous remercie."

#### 9. Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier : préavis au Corps électoral

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Lors du contrôle administratif des 27 et 28 septembre 2017, la Préfecture du Jura bernois s'est aperçue que le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de Ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier du 27 avril 2006 n'avait pas été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Elle a par conséquent demandé à la Municipalité de faire approuver son règlement par l'OACOT.

La chancellerie lui a fait parvenir ledit règlement, mais l'OACOT n'est pas entrée en matière. Bien que les changements apportés en 2006 portaient uniquement sur deux modifications mineures liées à des questions de délais, le texte en question aurait en effet dû recevoir l'aval du Corps électoral.

Dès lors, le règlement approuvé par le Corps électoral en votation communale les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2001 a toujours force de loi.

Le Conseil municipal n'a pas souhaité soumettre au Corps électoral les seules modifications avalisées par le Législatif en 2006. Il a voulu profiter du passage devant le souverain pour lui proposer un règlement actualisé par rapport aux nouveautés législatives intervenues depuis 2001.

Compte tenu des liens étroits entre ce texte et le règlement du Législatif imérien, qui fait présentement l'objet de travaux de mise à jour au sein de la commission temporaire « Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier », cette dernière a reçu le mandat de vérifier la compatibilité entre les deux règlements.

La commission temporaire a retourné la copie au Conseil municipal le 23 septembre 2021 avec des modifications mineures d'ordre grammatical. Dans le même temps, elle a préavisé positivement le projet de règlement qui lui a été soumis, admettant sa concordance avec les deux règlements du Conseil de ville et d'organisation de la Commune municipale.

Dans ses commentaires, la commission a suggéré que les art. 25 et 35 du Règlement d'organisation communale soient adaptés, afin d'en assurer la compatibilité avec la nouvelle dénomination du règlement concernant les élections et votations aux urnes.

Le projet de nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier, tel qu'il a été préavisé par la commission temporaire, a été soumis pour examen préalable au Service des affaires communales de l'Unité francophone de l'OACOT. Dans son courrier du 29 octobre 2021, Mme Giovanna Munari Paronitti, sa responsable, a recommandé l'ajout d'un second alinéa à l'art. 15 et a demandé que l'alinéa 6 de l'art. 25 – « Le procès-verbal doit être signé par le président et le secrétaire du bureau électoral, puis remis au Conseil municipal. » – soit biffé.

Dans sa conclusion, l'OACOT précise que « le règlement est conforme au droit et pourra être soumis au vote du corps électoral ».

Concernant l'actualisation des art. 25 et 35 du Règlement d'organisation communale (RO), Mme Giovanna Munari Paronitti précise que ce dernier ne peut être modifié que par le Corps électoral. « Le conseil municipal ne peut décider d'une modification du RO que lorsqu'elle est imposée par le droit supérieur et qu'il n'existe aucune marge de manœuvre, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. »

Dans la mesure où il serait disproportionné de faire voter le Corps électoral sur une modification de terminologie du RO, nous pouvons tout à fait attendre d'avoir d'autres modifications à faire voter. Ainsi, dans la version du RO que nous mettons en ligne, nous signalerons par des notes de bas de page la nouvelle dénomination du Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal vous propose de préavisé favorablement au Corps électoral le projet de nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier.

En cas de préavis favorable de votre autorité, l'objet sera soumis au Corps électoral lors de la votation fédérale du 13 février 2022. Si ce dernier approuve le nouveau texte, celui-ci servira de cadre légal à l'organisation des élections communales du 27 novembre 2022.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Patrick Domon, président : "Pour le traitement de ce point, je vous propose de fonctionner de la façon suivante. Dans un premier temps, je vais parcourir le règlement page par page. Vous aurez ainsi l'occasion de m'interrompre en cas de questions ou de propositions de modification que, le cas échéant, nous voterons. Puis, j'ouvrirai la discussion. Dans un troisième temps, nous passerons au vote du règlement dans la formule convenue. Est-ce que quelqu'un s'oppose avec cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Patrick Domon, président : "Je commence donc par parcourir le règlement page par page. N'hésitez pas à m'interrompre."

M. Yann Doutaz, PLR : "La fraction libérale-radical a pris connaissance du rapport relatif au présent point. Elle se réjouit que ce règlement a été mis à jour et est désormais conforme afin d'être soumis au vote du Corps électoral. Le PLR remercie également le Conseil municipal, la commission temporaire, et l'OACOT pour leur travail de révision. Ainsi le Parti libéral-radical

préavise favorablement le "Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier".

M. Claude Voisin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance des modifications effectuées dans le règlement qui traite des élections et votations aux urnes de notre commune. Il est évident que ces changements doivent être effectués. Nous remercions d'ailleurs les personnes qui ont contribué à cette rédaction. La fraction ARC préavise favorablement ce point au Corps électoral."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Lors d'un contrôle administratif de la Préfecture du Jura bernois en 2017, il a été demandé à la Municipalité de Saint-Imier de faire approuver par l'OACOT le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de Ville, du Conseil municipal et du Maire de Saint-Imier du 27 avril 2006. Comme toute modification du Règlement doit être soumise au Corps électoral, l'OACOT n'a pas pu ratifier ce document. Il était dès lors logique de profiter de l'occasion d'un passage devant le peuple pour toiletter quelque peu ce règlement et l'adapter aux changements législatifs survenus depuis 20 ans. Le Règlement date en effet de 2001 et on imagine bien que le droit et les usages ont passablement évolué depuis cette date. Comme le projet est maintenant conforme au droit, la fraction socialiste remercie le Conseil municipal pour son actualisation et la commission temporaire "Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier" pour sa relecture. Elle préavise favorablement au Corps électoral le projet de nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier."

Au vote, le Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier, préavisé favorablement au Corps électoral, est accepté à l'unanimité.

#### 10. Rapport final de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral » : décision

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Suite à l'acceptation de la motion par le Conseil de ville dans sa séance du 7 février 2019, une commission temporaire de six membres a été nommée par votre autorité le 9 mai 2019, conformément aux art. 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO).

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final établi par cette commission.

En cas d'acceptation de ce dernier par votre autorité, vous approuvez le principe 1) de la création d'un groupe de pilotage dont le nombre de membres et leur provenance reste à déterminer et 2) l'inscription au budget 2022 d'un crédit extraordinaire de CHF 14'000.-. Pour les années suivantes, 2023 et au-delà, il s'agira de faire approuver la somme nécessaire dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire.

L'acceptation ou le refus du rapport final conduira à la dissolution de l'actuelle commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral ».

##### *Ouverture de la discussion :*

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre fraction a étudié avec attention le rapport établi par la commission temporaire. En effet, nous sommes soucieux du peu d'intérêt de nos citoyens à

se rendre aux urnes pour certains objets et nous sommes convaincus que de belles idées contenues dans ce rapport peuvent contribuer à améliorer ceci. C'est pourquoi notre fraction approuve la création d'un groupe de pilotage et le crédit extraordinaire de CHF 14'000.- pour permettre d'arriver à de meilleurs résultats lors des prochaines votations. Nous tenons à remercier tous les commissaires pour le travail effectué."

M. Loïc Springenfeld, PS : "Il est de notoriété publique que Saint-Imier fait figure de mauvais élève quant au taux de participation de sa population aux votations et aux élections. Mais dans un monde occidental où l'abstentionnisme se généralise de plus en plus, un renversement de vapeur sera difficile. Il n'en reste pas moins qu'un effort pour accompagner les jeunes dans la découverte de la chose publique se justifie si l'on entend qu'ils deviennent plus tard des adultes aptes à participer à la vie de la Cité et à y trouver de l'intérêt. La récente création d'un Parlement des jeunes par notre Conseil va déjà dans ce sens. Par ailleurs, le 6 septembre dernier, Le Grand Conseil bernois a accepté l'abaissement à 16 ans du droit de vote sur le plan cantonal, même si le peuple devrait encore se prononcer sur la question. C'est une raison supplémentaire d'offrir des prestations de soutien pour préparer ces jeunes à leur rôle de citoyens avertis. Et même si on peut imaginer que l'accent devrait être mis sur l'information des jeunes, il est certainement intéressant de s'adresser également à leurs aînés pour éveiller leur motivation à voter. N'oublions pas que le droit de vote est une chance, mais aussi un privilège et que la participation active et informée à la vie sociale et politique est essentielle à la survie des démocraties. En conclusion, au cas où le rapport de la commission temporaire est accepté ce soir, la fraction socialiste demande que des évaluations régulières sur l'impact des mesures prises soient communiquées à notre Conseil. Elle remercie les membres de la commission temporaire pour leur travail et accepte leur rapport final en approuvant le principe de la création d'un groupe de pilotage dont le nombre de membres et leur provenance reste à déterminer et l'inscription au budget 2022 d'un crédit extraordinaire de CHF 14'000.-."

M. Claude Voisin, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission temporaire concernant le constat d'une faible participation du Corps électoral lors de votations communales. Nous remercions vivement la commission temporaire pour son investissement et saluons la diversité des propositions effectuées. Nous redoutons néanmoins que les pistes évoquées n'apportent pas l'effet escompté. Il serait préférable selon nous d'observer l'impact que peut avoir le Parlement des jeunes ces prochaines années et comptons sur la démocratisation, la vulgarisation et l'appropriation des débats politiques auprès de la jeune génération imérienne pour voir augmenter le taux de participation. En revanche, les pistes évoquées par la commission temporaire peuvent être, à notre sens, intégrées dans les actions des services de la chancellerie. Compte tenu de ce qui précède, la fraction ARC refuse la création d'un groupe de pilotage ainsi que l'inscription au budget 2022 d'un crédit extraordinaire de CHF 14'000.-."

Au vote, le rapport final de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral » est accepté par 13 voix pour, 8 voix contre. Il y a 0 abstention.

#### 11. Rapport du Bureau du Conseil de ville intitulé « Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville ? » : décision

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La petite question que nous avons posée en juin visait le fait de pouvoir continuer de rendre accessible nos séances au public tout en ayant l'espace nécessaire car, en effet, la salle du Conseil de ville ne permet pas un tel accueil. Nous voyons d'un bon œil la conclusion du rapport du Bureau et il est évident que notre fraction approuve les propositions de ce dernier ; nous nous réjouissons de pouvoir continuer de siéger dans cette salle à moindre coût."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Nous devons ce soir prendre une décision sur l'emplacement de nos prochains Conseils de ville. La fraction socialiste a pris bonne connaissance des différents documents et remercie en préambule le Bureau pour son travail. La grande salle que nous occupons actuellement possède plusieurs avantages, notamment un plus grand espace, aussi bien pour les conseillers de ville que pour le public et la presse. Cependant, on constate également quelques problèmes comme l'enregistrement du procès-verbal ou la compréhension des différents participants lors de leurs interventions. Nous sommes donc conscients que quelques ajustements doivent être faits si nous désirons occuper la grande salle à l'avenir. La fraction socialiste accepte donc la proposition du PLR de changer de salle et d'investir à hauteur de CHF 1'641.20 pour l'achat d'un appareil plus performant de prise de son. La fraction socialiste tient aussi à souligner que cet investissement est nécessaire et permettra peut-être de faire venir de nouveaux clients à la Salle de spectacles qui pourrait aussi bénéficier de ce système pour des assemblées générales ou autres. Il est important de continuer à investir de façon durable dans les infrastructures telles que la Salle de spectacles afin d'accueillir de nouveaux clients potentiels qui auraient tout à disposition sur place. Enfin, la fraction socialiste comprend les difficultés d'organiser les Conseils de ville et de croiser les dates avec l'agenda des locations. Ainsi, elle pencherait davantage pour une planification des dates plus en avance que ce que nous faisons jusqu'à présent."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport intitulé "Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville". Les membres du Bureau ont mené des réflexions pertinentes en identifiant des problèmes, mais également des avantages à l'utilisation de la salle où nous nous trouvons ce soir. La possibilité d'accueillir plus de public au balcon, ainsi que le gain de place pour les élu(e)s et les représentantes et représentants de la presse ont particulièrement retenu notre attention. Si certains points négatifs peuvent être solutionnés assez facilement, comme par exemple la gestion du calendrier, la disposition des tables ou encore la compréhension des propos de chacune et chacun, la qualité de l'enregistrement audio reste un aspect important à améliorer. La proposition d'acheter du matériel technique nouvelle génération, pour un investissement financier plus que raisonnable, nous semble être totalement approprié. ARC soutient donc naturellement la recommandation du Bureau du Conseil de ville de continuer à siéger dans la Salle des spectacles et remercie les membres pour le travail effectué, ainsi que pour la bonne rédaction du rapport."

Au vote, le rapport du Bureau du Conseil de ville intitulé « Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville ? » est accepté à l'unanimité.

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse en remplacement de M. Denis Gerber, démissionnaire

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical a le plaisir de proposer M. Anthony Vale en remplacement de M. Denis Gerber, PLR, au sein de la Commission de la jeunesse."

Au vote, M. Anthony Vale est nommé à l'unanimité.

M. Patrick Domon, président : "Félicitations."

### 13. Motions et interpellations

M. Patrick Domon, président : "Je n'ai pas de motion ce soir. Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Je souhaite apporter quelques éléments suite à l'interpellation de Mme Morgane Bussian, ARC, concernant la possibilité d'effectuer des échanges linguistiques individuels dans l'ancien canton. Nous avons discuté de ce point en commission. Un sondage sera réalisé en début d'année prochaine pour connaître la tendance. Je crois même avoir reçu un mail ce soir pendant notre séance concernant ce sondage de la part du directeur de l'Ecole secondaire. Donc, cet objet est en bonne voie."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci pour ces premières informations."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse. Je donne la parole pour les nouvelles interpellations."

M. Loïc Springenfeld, PS : "Interpellation intitulée : Demande de l'étude d'une mise en place de structures provisoires pour les années scolaires d'août 2022 à juillet 2024 à l'Ecole primaire Agassiz 14. Depuis maintenant 6 mois, des travaux de rénovation ont lieu à l'Ecole primaire. Durant les vacances d'été, les travaux de désamiantage ont été effectués, ceux-ci devant obligatoirement être réalisés lorsque les élèves et enseignants ne sont pas dans l'école. Ensuite il y a eu l'agrandissement de la cage d'ascenseur et la rénovation des étages 1 et 2, travaux encore en cours actuellement. Beaucoup d'efforts ont été faits de part et d'autre pour éviter les nuisances, mais la situation est difficile. Les conditions pour un enseignement de qualité ne sont pas remplies. A plusieurs reprises, les enfants ont travaillé dans leur classe malgré du bruit survenant brusquement d'une durée variable. Afin de contrer ces désagréments, les enseignants se sont organisés, les élèves déménageant et occupant provisoirement des classes laissées à disposition au moment des cours de gymnastique. Un horaire a été établi par la Direction de l'école pour ces déplacements de classes. Ceci n'est pas idéal, car les bancs ne sont pas adaptés à la hauteur des enfants des petites classes et il faut prendre tout le matériel nécessaire. Les conditions dans les locaux de logopédie ne sont pas bonnes non plus sachant que l'on travaille dans ces bureaux jusqu'en fin de journée. Des discussions ont eu lieu pour améliorer la situation, mais cela reste un exercice d'équilibriste. Les travaux étant prévus encore pendant deux ans dans les différents étages du bâtiment Agassiz 14, la fraction socialiste demande l'étude de la mise en place de structures provisoires. La qualité des apprentissages et la santé de nos écolières et écoliers en dépend."

M. Olivier Zimmermann, vice-maire, : "J'ai pris note de l'interpellation du Parti socialiste. Nous apporterons une réponse lors d'une prochaine séance."

M. Christian Tharin, PLR : "Je me permets de compléter l'interpellation de M. Loïc Springenfeld, PS. Du moment qu'il y a des structures qui sont mises en place, est-ce qu'il y a possibilité d'accélérer les travaux du bâtiment de l'école ? Par exemple au lieu que ce soit réalisé en 3 ans que cela devienne 2 ans ?"

M. Olivier Zimmermann, vice-maire : "Le nécessaire sera fait. Maintenant, si l'on peut accélérer les travaux je n'en sais rien. Nous vous répondrons lors d'une prochaine séance."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour."

M. Patrick Domon, président : "Ah, non, effectivement, je n'ai pas bien regardé les documents qui m'ont été remis. Je donne la parole à M. Samuel da Silva, PLR, pour encore une interpellation."

M. Samuel da Silva, PLR : "Interpellation intitulée : Plaques de rue ou de place et fontaines protégées. Avant toute chose, il est important de préciser que la présente interpellation ne s'intéresse d'aucune façon que ce soit à l'aspect politique de l'objet auquel elle se rapporte. Le groupe PLR souhaite avoir quelques précisions d'une part quant à la pertinence d'apposer une plaque sur un élément culturel digne de conservation, à savoir une fontaine, et d'une autre au processus politique s'y référant. Si nous nous rapportons à l'inventaire architectural en ligne du canton de Berne, notre Cité compte sept fontaines, dont quatre se situent sur une place ou un croisement, alors qu'une seule est flanquée d'une plaque de place, nouvellement nommée. Par ailleurs intéressons-nous aux places imériennes, comportant une fontaine et qui ont été renommées : la dernière remonte à 1975, à notre connaissance. En effet, le Conseil général avait modifié le nom de "Place Neuve" en "Place du 16-Mars". Cependant, la nouvelle plaque n'avait pas été accrochée sur la fontaine. De plus, la fraction libérale-radical s'est renseignée auprès de M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, qui nous a fourni des explications claires et nous a confirmé que l'apposition de ladite plaque ne nécessitait aucun permis de construire, car celle-ci est de faible importance et comporte un caractère, heureusement, réversible. Relevons que nous n'avons pas douté un seul moment du fait que le chef du Service urbanisme et mobilité avait veillé à mener ceci selon les réglementations en vigueur et nous l'en remercions. Aussi, il nous a rappelé que "de nombreux bâtiments dignes de conservation ou de protection sont déjà "garnis" de plaques de rue, de numéros de rue, d'enseignes commerciales, d'éléments de signalisation routière", néanmoins nous restons convaincus qu'il est questionnable de comparer une fontaine à un bâtiment, ne serait-ce que par la taille ou la surface de fixation d'un quelconque élément, par exemple. A ce sujet, il est utile de faire remarquer que ladite plaque dépasse des deux côtés la pile centrale en pierre calcaire créant ainsi un décalage significatif par rapport à la forme originale. De ce fait, notre fraction demande que le Conseil municipal prenne contact avec le Service des monuments historiques du canton de Berne pour requérir son avis au sujet de cette plaque. En outre, au vu des éléments présentement avancés, le PLR s'interroge sur le bien-fondé d'apposer une plaque sur une fontaine, qui plus est pour une personne qui n'a pas de liens étroits avec l'architecture des fontaines, du moins selon Wikipédia, et demande si la plaque de la Place Jeanne Bueche ne devrait pas être déplacée sur le poteau de signalisation se trouvant à l'est de cette même place, par analogie avec les deux autres places du centre de notre village. Finalement, dans un souci de transparence et de compréhension, nous souhaitons aussi savoir si la Commission de la culture a été sollicitée par le passé, pour cette situation-ci, et si elle le sera à l'avenir au niveau des nouvelles rues ou places à nommer ou renommer. J'ai dit."

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Je me permets d'apporter quelques éléments de réponse ce soir, mais en ce qui concerne les noms de rues, plaques de rues, c'est une affaire du Conseil municipal, et donc je pense que nous compléterons par la suite. En ce qui concerne la décision prise pour l'apposition de cette plaque sur la fontaine, il y a eu de nombreuses discussions. Nous avons pensé la mettre sur le poteau de signalisation, mais la plaque aurait été trop basse et le manque de visibilité l'aurait rendue dangereuse. Par exemple, on aurait pu se taper la tête contre. Nous nous sommes rendus également compte que pour des questions de déneigement, ou par exemple pour l'Imériale, cet emplacement n'était pas idéal. La mettre sur le bâtiment du magasin Tof Sports n'allait pas non plus, car la plaque est plus grande que les poteaux entre les fenêtres. On a pensé aussi à mettre un poteau avec uniquement la plaque, mais le store du magasin Tof Sports une fois descendu taperait contre le poteau. Donc, conclusion, la mettre sur la fontaine était la meilleure option, et pour ne pas abimer le monument, il a été mis une bride métallique qui permet de la retirer et de ne pas agresser le bâtiment. Ce que je peux encore vous dire, c'est qu'effectivement il n'y a pas eu de retour, ou plutôt de demande de préavis, de la

Commission culturelle, parce que ceci n'a jamais été fait jusqu'à présent pour les noms de rues. C'est peut-être quelque chose à étudier au Conseil municipal. Pour le reste, à moins que mon collègue vice-maire veuille donner des compléments, je pense que l'on répondra une prochaine fois."

M. Patrick Domon, président : "Merci Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité. Je crois cette fois-ci qu'il n'y a pas d'autre interpellation qui m'aurait échappé. Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

#### 14. Petites questions

M. Patrick Domon, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir de réponse aux petites questions. Je donne la parole pour les nouvelles petites questions."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Est-ce que le trafic sortant de l'hôpital pourra à l'avenir rejoindre directement la route cantonale en contrebas sans passer par les routes communales du centre ? Les nombreux véhicules quittant l'hôpital sont contraints de suivre les routes communales allant vers le centre pour rejoindre la route cantonale. Cela génère passablement de trafic inutile, considérant que nombreux sont ceux qui souhaitent prendre la direction du Haut-Vallon. Dès lors, pour désengorger ces rues habitées, il est demandé d'étudier la possibilité pour ces véhicules de pouvoir suivre le même tracé que les bus CJ qui passent entre l'ancien asile et la ferme de La Roseraie afin d'atteindre directement la route cantonale à l'ouest du village."

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Pour répondre ce soir à cette demande, il y a deux études en cours actuellement par le Département urbanisme et mobilité. Une qui porte sur le stationnement, et une deuxième sur le trafic et mobilité. Ceci est traité en parallèle car il y a un lien. Ce que je vous propose c'est que l'on traite cette petite question directement dans cette étude, et vous aurez les réponses à tout ceci une fois que les conclusions de cette étude seront amenées devant ce Conseil."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Quelles sont les perspectives de soutien à venir pour les enfants qui ont besoin d'un suivi logopédique avec la mise en application de la nouvelle loi cantonale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ? Dans le cadre de la transition REVOS, les communes et les directions d'école sont appelées à organiser le transfert des cours de logopédie pour les enfants de 4 à 16 ans donnés actuellement en privé vers le secteur public dès 2022. Ceci génère beaucoup de changements et de travail (engagements et infrastructures à organiser, leçons à attribuer pour s'occuper des enfants) et le délai de mise en œuvre est très court. Dès lors, il est demandé au service responsable de nous informer de la situation, car cela inquiète passablement les logopédistes, les enseignants et les parents qui ne souhaitent pas d'interruption du suivi des enfants pendant la période de changement de pratique. Par ailleurs, il y a la crainte que la durée d'attente de prise en charge pour faire un bilan et assurer un suivi augmente. L'expérience montre que des prises en charge tardives constituent un frein important dans la progression des apprentissages des élèves rencontrant des difficultés."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Je vais répondre de façon détaillée lors d'une prochaine séance. Effectivement, le canton a décidé de changer le système en place avec le projet Revos 2020. Cela va engendrer un report des charges sur les

communes, puisque ce seront les communes qui seront responsables et non plus le canton. Nous sommes attentifs à cette thématique importante. Nous en avons déjà discuté en commission. J'ai déjà rencontré la directrice de l'OMPP à ce sujet afin d'anticiper au mieux. Un suivi est assuré afin que les principaux concernés n'en pâtissent pas."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre petite question. Point suivant."

#### 15. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, PLR : "Election municipale du 28 novembre 2021. La population imérienne a procédé à la nomination de son nouveau maire le 28 novembre dernier. C'est avec grand plaisir que la fraction PLR a pris connaissance de l'élection de l'un d'entre nous et nous tenons ici à féliciter chaleureusement M. Denis Gerber pour sa brillante élection. Même qu'il n'est pas présent ce soir, cher Denis, tu quittes notre fraction suite à ton élection mais tu ne pars pas trop loin car tu rejoins la table de l'Exécutif. Nous te souhaitons naturellement tout le meilleur et nous espérons que tu auras beaucoup de plaisir dans l'exercice de ta nouvelle fonction. Tu as décidé de ne pas être présent ce soir afin de pouvoir exercer un droit de réserve alors que tu n'es même pas encore entré en fonction, cela prouve que ton souhait est de mettre en avant les intérêts de Saint-Imier avant ceux de notre fraction et cela est réjouissant. Nous souhaitons également adresser nos remerciements à M. Olivier Zimmermann, vice-maire, pour le travail effectué depuis le mois de novembre dernier. Il a mené à bien la gestion de la commune lors de cette phase de transition. Nous souhaitons qu'il puisse t'épauler dans la prise de connaissance des dossiers en cours. Enfin, nous nous permettons également de remercier Mme Bettina Zürcher, candidate à la mairie, pour le ton cordial qui a prévalu lors de la campagne en vue de l'élection complémentaire. Ce fut en effet une campagne agréable car les débats se sont concentrés sur les idées de chacun."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Le livre de cette législature s'ouvre ce soir sur un nouveau chapitre." C'est par ces mots que tu ouvrais ta première séance du Conseil de ville, le 11 mars dernier. Ce soir, laisse-nous prendre un instant pour compléter ce beau chapitre auquel tu as brillamment contribué en tant que président. La présence de ce satané virus ne t'aura pas empêché de tenir ton rôle de premier citoyen comme il se doit. D'une main de maître, tu as su diriger, gérer, cadrer, ou même recadrer nos séances. Nous tenons ainsi à te féliciter et à te remercier pour ton engagement, et c'est avec un plaisir non dissimulé que nous nous réjouissons de te retrouver à notre table, du côté des débats. Et si l'année 2021 a encore été chamboulée, elle restera, pour nous surtout, l'année des Patrick(s) ! Pour conclure, permets-moi de transformer quelque peu l'expression "Une image vaut mille mots" en "Une bonne bouteille vaut mille mots". Merci Patrick !"

M. Patrick Domon, président : "Merci beaucoup."

...Remise d'une bouteille à M. Patrick Domon, président...

#### 16. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2022 :

- a) président
- b) 1<sup>er</sup> vice-président
- c) 2<sup>ème</sup> vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

- a) président

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Samuel da Silva, PLR.

Au vote, M. Samuel da Silva, PLR, est nommé par 19 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention, ainsi que celle de l'intéressé.

b) 1<sup>er</sup> vice-président

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Marie Ruchonnet, PS.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous aurons donc un couple présidentiel."

Au vote, Mme Marie Ruchonnet, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

c) 2<sup>ème</sup> vice-président

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Ugo Boillat, ARC.

Au vote, M. Ugo Boillat, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

d) secrétaire

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Christian Tharin, PLR.

Au vote, M. Christian Tharin, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

e) deux scrutateurs

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Raphaël Perotto, ARC.

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Gerolamo Pepe, PS.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il a essayé la chaise, il a l'air de se plaire où il est."

Au vote, M. Raphaël Perotto, ARC, et M. Gerolamo Pepe, PS, sont nommés à l'unanimités, moins les intéressés.

... M. Patrick Domon, président, a présenté ses félicitations à chaque nomination des membres du Bureau du Conseil de ville 2022...

M. Patrick Domon, président : "Bien, je vais pouvoir clore cette séance. Merci pour votre participation. Belles fêtes de fin d'année, et à l'année prochaine."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 27.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :